

Nouveau règlement de l'aire de jeux du centre-ville

Pour des raisons de sécurité et pour prévenir les incivilités, l'accès à cet espace est dorénavant conditionné à la délivrance d'un accès par la municipalité.

Le formulaire est disponible en mairie ou ci-dessous.

L'aire est réservée aux enfants de 3 à 6 ans, sous la responsabilité d'un adulte.

À respecter absolument :

Refermer la structure après utilisation.

Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Signaler sans délai tout dysfonctionnement ou dégradation aux services municipaux :

mairiedeluzarches@luzarches.net

Merci de respecter ce lieu pour le bien de tous !



Infos pratiques

Horaires :

Automne/Hiver : 9h - 18h

Printemps/Été : 9h - 19h

Documents

[Formulaire aire de jeux](#)

Contact

Mairie : 01 30 29 54 54